

Note de cadrage dispositif ODD-yssée

**Accompagner, renforcer et multiplier les actions
de territorialisation des ODD**



Sommaire

A - Objectifs du dispositif	3
Objectif global :	3
Objectifs spécifiques :	3
B - Organisation du dispositif	4
1- Étape 1 : Appel à Manifestation d'Intérêt	4
1.1 Objet de l'AMI	4
1.2 Critères d'éligibilité.....	4
1.3 Composition du dossier	4
1.4 Rôle du Comité de sélection	5
2- Étape 2 : Formation-accompagnement	5
2.1 Objectifs de la formation-accompagnement	5
2.2 Déroulement de la formation-accompagnement	5
2.3 Structures de formation-accompagnement	6
3- Étape 3 : L'Appel À Projet/Consolidation des projets.....	6
3.1 Objectifs	6
3.2 Critères d'éligibilité.....	6
Partenariat :	7
Projet :	7
Enveloppe et dépenses éligibles dans le cadre de ce dispositif	7
3.3 Composition du dossier	8
3.4 Le comité de sélection	8
4- Étape 4 : Suivi-évaluation et capitalisation (interne)	8
4.1 Objectifs de suivi-évaluation.....	9
4.2 Déroulement de suivi-évaluation	9
C- Calendrier du dispositif	11

A - Objectifs du dispositif

Le dispositif ODD-yssée s'inscrit dans le cadre du programme RECITAL¹ (Renforcer l'Éducation à une Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale des ODD). Porté par la Conférence Interrégionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (CIRRMA) et cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD), ce programme interrégional est mis en œuvre de janvier 2020 à décembre 2021 par 11 RRMA dont SO Coopération.

Objectif global :

Le programme expérimental ODD-yssée a pour objectif global d'accompagner, renforcer et multiplier les actions de territorialisation, de mise en œuvre des ODD (Objectifs de Développement Durable), dans une perspective reliant les échelles locale et internationale.

Objectifs spécifiques :

1. Conforter une large mobilisation citoyenne en faveur de l'atteinte des ODD par les méthodes de l'éducation populaire et de l'animation territoriale ;
2. Favoriser l'appropriation des caractères propres aux ODD pour des publics larges ;
3. Inciter les différentes catégories d'acteurs (collectivités, associations, entreprises, universités ...) à « travailler » ensemble ;
4. Contribuer à l'essaimage des bonnes pratiques par la capitalisation et la valorisation des résultats des projets.

C'est dans ce cadre que SO Coopération propose le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) aux acteurs du territoire néo-aquitain. Une attention particulière sera apportée aux :

- Caractères des ODD : multithématiques [17], indivisibles et à échelles « emboîtées » du local à l'international ;
- Publics concernés : jeunes, participants de la communauté éducative et de formation, personnes fréquentant les tiers-lieux, personnes sous-main de justice, etc. ;
- Acteurs concernés : associations culturelles, d'animation territoriale, de solidarité internationale, d'éducation à l'environnement, de loisirs de plein air, collectifs associatifs formels et non formels, collectifs de jeunes formels et non formels, établissements scolaires, de formation, universités, entreprises, syndicats, clubs, théâtre amateur... ;
- Méthodes, instruments, outils utilisés et autres dans la contribution aux ODD sur le/les territoire à différentes échelles.

¹ RECITAL ODD a pour objectif global de "Mobiliser les territoires en faveur des ODD". Pour cela, plusieurs objectifs spécifiques sont poursuivis dont celui d'"Amplifier l'impact et l'efficacité des initiatives d'ECSI sur les territoires dans une logique multi-acteurs". C'est dans le cadre de cet objectif spécifique que plusieurs RRMA dont SO Coopération propose ce dispositif de soutien à destination des acteurs néo-aquitains, appelé ODDyssée.

B - Organisation du dispositif

Le dispositif ODD-ysée s'organise autour de quatre étapes, détaillées comme suit :

1- Étape 1 : Appel à Manifestation d'Intérêt

1.1 Objet de l'AMI

Cet AMI s'inscrit dans le cadre du Dispositif ODD-ysée. Il vise à susciter, identifier et sélectionner des projets qui ont pour objectif de contribuer à la territorialisation des ODD en Nouvelle-Aquitaine.

1.2 Critères d'éligibilité

L'AMI s'adresse à :

L'ensemble des acteurs néo-aquitains :

- Associations culturelles, d'animation territoriale, de solidarité internationale, d'éducation à l'environnement, de loisirs de plein air,
- Collectifs associatifs formels et non formels,
- Collectifs de jeunes formels et non formels,
- Etablissements scolaires, de formation, universités,
- Entreprises, syndicats,
- Clubs, théâtre amateur, etc..

Les initiatives de projet retenues à cette étape devront par la suite, **obligatoirement**, être portées par une association cheffe de file, garante de la bonne exécution du projet, et ayant une existence juridique. Les collectifs non formels, devant se rapprocher de ces associations pour co-porter leur projet.

L'AMI s'adresse aux projets :

- De mobilisation des citoyens, des jeunes et des territoires, contribuant par leurs initiatives à la territorialisation des ODD ;
- Ayant au moins un volet expérimental ;
- Mobilisant des partenaires issus de thématiques d'intervention différentes (prises dans la *rosace* des 17 ODD telles que la protection de la biodiversité, la lutte contre la pauvreté, l'accompagnement des personnes migrantes, la lutte contre les changements climatiques ...)

1.3 Composition du dossier

- La note d'intention (Annexe 1)
- La fiche de renseignement du demandeur (Annexe 2)

1.4 Rôle du Comité de sélection

Un comité de sélection régional composé de représentants des structures du groupe de travail « Territorialisation des ODD » sera organisé, pour étudier, sélectionner voire ré-orienter les notes des structures qui pourront passer aux étapes suivantes.

Le comité de sélection peut inviter des acteurs portant des projets complémentaires à se rapprocher et s'articuler entre eux pour co-porter un projet commun.

2- Étape 2 : Formation-accompagnement

L'ambition du dispositif ODD-yssée est d'accompagner les acteurs dans toutes les phases de leur projet. C'est pourquoi, So Coopération et ses partenaires impliqués dans le groupe de travail « territorialisation des ODD », proposent un processus de formation-accompagnement, collectif et individuel, à destination des acteurs répondant à cet appel, tout au long de ce dispositif.

La participation au processus formation-accompagnement est obligatoire pour les acteurs et structures qui portent des projets retenus par le comité de sélection à l'étape de l'AMI.

2.1 Objectifs de la formation-accompagnement

- Accompagner la montée en compétences des acteurs ;
- Contribuer à l'amélioration de la qualité des projets ;
- Contribuer à la compréhension des enjeux globaux de la solidarité internationale incluse dans le développement durable, et des enjeux de l'environnement insérés dans le développement ;
- Contribuer à la bonne compréhension des ODD, de leur insécabilité et de l'emboîtement des échelles.

2.2 Déroulement de la formation-accompagnement

Afin d'élaborer un programme de formation complet, et qui répond aux objectifs du dispositif ODD-yssée, So Coopération a choisi de confier la coordination de cette mission à IFAID Aquitaine, et à l'IFRÉE, deux organismes de formation reconnus pour leurs compétences dans l'ingénierie des formations.

Le programme formation-accompagnement abordera entre autres les thématiques suivantes :

- Les ODD, une approche systémique pour relever les défis de la crise par l'approche de leur indivisibilité (ou insécabilité) ;
- L'approche multi-acteurs et multi-scalaire comme garantie de l'indivisibilité et de l'universalité des ODD ;
- La solidarité écologique ;
- Comment monter un dispositif expérimental et partenarial ; de territorialisation des ODD ?
- Les différentes approches / visions de la « nature ».

- Comment travailler ensemble sur la thématique de la « nature » entre Organisation de Solidarité Internationale (OSI) et associations « environnementalistes » et/ou collectivités ?
- Les biens communs (biens publics mondiaux ?), charnière indispensable entre approche « développement - SI », approche « environnement » et approche « économique » ?
- Construire ses propres outils « transversaux » d'animation des territoires ;
- Construire ses propres indicateurs d'emboîtement des échelles ;
- Construire ses propres indicateurs de liens entre ODD (nature de la relation, effets + ou – de la relation, relation linéaire ou boucle de rétroaction, etc.).

2.3 Structures de formation-accompagnement

Ingénierie et coordination des formations

- IFRÉE
- IFAID

Accompagnement des acteurs

- RADSI Nouvelle-Aquitaine
- Graine Nouvelle-Aquitaine
- COSIM Nouvelle-Aquitaine

3- Étape 3 : L'Appel À Projet/Consolidation des projets

Les projets présentés à cette étape doivent **obligatoirement** être de nature collective et fondés sur le partenariat entre acteurs issus de différents secteurs d'interventions (environnement, solidarité internationale, économie sociale et solidaire, migration, culture...etc). Seuls les projets retenus à l'étape de l'AMI, et ayant suivi le processus de formation-accompagnement peuvent répondre à l'Appel A Projet.

3.1 Objectifs

- Consolider, structurer et déployer les initiatives retenues à l'AMI pour en faire des projets ;
- Consolider les partenariats entre acteurs ;
- Détailler le public cible ;
- Détailler la méthodologie à suivre pour mettre en place le projet ;
- Détailler la méthodologie de mesure d'impact.

3.2 Critères d'éligibilité

Sont éligibles à cette étape :

Acteurs :

- L'ensemble des acteurs ayant reçu une réponse favorable à l'issue de l'AMI, et ayant suivi le processus de formation-accompagnement.
- Les organisations de la société civile juridiquement reconnues, et ayant leur siège social en Nouvelle-Aquitaine : Associations, collectifs associatifs, collectifs de jeunes, entreprises de l'économie sociale et solidaire, structures d'animation, établissements scolaires, syndicats, universités... Le projet final, doit être obligatoirement porté par une association cheffe de file, en consortium avec les autres typologies d'acteurs.

Ne sont pas éligibles :

- Les acteurs déjà financés par SO coopération dans le cadre d'autres projets du programme RECITAL ;
- Les acteurs participants à l'administration de ce dispositif.

Partenariat :

- Les projets sont portés par au moins deux structures issus de thématiques différentes (par exemple : un projet porté par une association d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale et une association d'Éducation à l'environnement et au Développement Durable).
- Un chef de file sera désigné.
- Le rôle et la nature de chaque partenaire du projet devront être détaillés.
- La convention de partenariat sera annexée au dossier ;
- Un partenariat avec une collectivité territoriale sera fortement apprécié, particulièrement pour ce qui concerne les moyennes et petites collectivités

Projet :

Les projets proposés doivent obligatoirement :

- S'inscrire dans le cadre des objectifs du dispositif ODD-yssée (Objectif Général et Objectifs Spécifiques) ;
- Se dérouler sur le territoire néo-aquitain sur une période maximale de 12 mois à la suite de la formation-accompagnement (du 1^{er} octobre 2020 au 31 septembre 2021) ;
- Encourager la prise de conscience et l'engagement citoyen ;
- Présenter un caractère pertinent sur son territoire ;
- Intégrer des actions visant à évaluer l'impact du projet sur le public cible ;
- Une attention particulière sera portée aux projets se déroulant dans les territoires ruraux.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets composés exclusivement des actions ponctuelles tels que, les colloques, les séminaires, les rencontres sportives, et les manifestation culturelles...;
- Les projets qui n'ont comme objet que des voyages individuels ou de groupe ;
- Les projets de collecte d'argent ou de matériel ;
- Les projets de vente de produits divers ;
- Les projets déjà financés par l'Agence Française de Développement ou le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (exemple : les projets déjà financés par le Pra/Osim ou l'AMP).

Enveloppe et dépenses éligibles dans le cadre de ce dispositif

Enveloppe :

- Le dispositif ODD-yssée est doté d'une enveloppe globale de 90 000 € ;
- Environ 10 projets seront soutenus par ce dispositif, sur une période de 12 mois (du 1^{er} octobre 2020 au 31 septembre 2021) ;

- Le co-financement apporté par SO coopération représente au maximum 60% du coût total du projet ;
- Le décaissement de la subvention accordée se déroulera en trois tranches, 50% en 2020, 30% à la fin du 1^{er} semestre 2021, et 20% à la fin du projet, sur présentation de tous les documents de redevabilité : bilan technique et financier, copie de l'ensemble des pièces comptables et des justificatifs pour les valorisations.

Dépenses éligibles :

- Les charges directement liées à la mise en œuvre du projet en Nouvelle-Aquitaine (y compris les charges de personnel) ;
- Les prestations de services ;
- Les frais de déplacement en Nouvelle-Aquitaine ;
- Les coûts spécifiques à la réalisation du projet (achat de petit matériel, conception et impression d'outils...).
- Les contributions valorisées (ne pas dépasser 40% du coût total du projet).

Pièces justificatives

- Un relevé de dépenses avec le montant correspondant à chaque versement ;
- L'ensemble des copies des pièces justificatives des dépenses dans le cadre du projet, pourra vous être demandé par So Coopération, y compris les attestations de valorisations (un modèle d'attestation de valorisation vous sera communiqué par So Coopération).

3.3 Composition du dossier

- La fiche de renseignement du porteur du projet et de son co-porteur et ses partenaires (Annexe 3) ;
- La fiche projet (Annexe 4) ;
- Le budget prévisionnel (Annexe 5) ;
- Le dernier rapport d'activités du demandeur (association cheffe de file) validé par l'AG ;
- Le dernier bilan financier du demandeur (association cheffe de file) validé par l'AG ;
- La convention de partenariat signée et cachetée par les partenaires ;
- Extrait du Journal Officiel ;
- RIB.

3.4 Le comité de sélection

Tout comme lors de l'étape de l'AMI, comité de sélection régional composé de représentants des structures du groupe de travail « Territorialisation des ODD » sera organisé, afin de sélectionner les projets qui seront soutenus.

4- Etape 4 : Suivi-évaluation et capitalisation (interne)

La convergence des objectifs spécifiques devrait aboutir à la « mobilisation des territoires et de ses différentes catégories d'acteurs pour agir en faveur des ODD ». Trois niveaux

d'observation et d'analyse feront l'objet de notre attention : les territoires, les acteurs parties prenantes, et les citoyens (au sens large).

4.1 Objectifs de suivi-évaluation

- Améliorer la qualité du projet tout au long de son déroulement ;
- Réunir les informations, documenter l'action, et élaborer les critiques utiles pour le projet ;
- Tirer les leçons, et capitaliser sur les actions menées et leurs résultats.

4.2 Déroulement de suivi-évaluation

- Création d'un comité de suivi-évaluation composé de membres du groupe de travail « territorialisation des ODD ». Ce comité mettra en place les méthodes de suivi-évaluation ;
- Organisation des visites terrain, et rencontres avec les acteurs ;
- Organisation des temps d'accompagnement individuel avec les porteurs de projets ;
- Accompagnement des acteurs dans leur démarche d'étude d'impact ;
- Organisation de deux rencontres des porteurs de projets ;
- Évaluation et capitalisation de l'ensemble du dispositif.

Par ce dispositif, SO Coopération a pour ambition de venir en complémentarité avec les différents dispositifs de soutien portés par les institutions régionales et nationales : les dispositifs de la Région Nouvelle-Aquitaine, ceux du ministère de l'Éducation Nationale, ceux du ministère de la transition écologique, etc..

Si SO Coopération, pour des raisons institutionnelles, donc de redevabilité vis-à-vis du bailleur (Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, AFD, DREAL Nouvelle-Aquitaine, la DRDJSCS, la Région Nouvelle-Aquitaine, FONJEP...), reste in fine le responsable du dispositif, il est important que les différents acteurs y contribuant puissent être parties prenantes de la logique d'animation, de formation, d'accompagnement et de capitalisation chacun à sa mesure.

Animation du dispositif :

- SO Coopération : Réseau Régional Multi-Acteurs
- CRESS Nouvelle-Aquitaine : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Nouvelle-Aquitaine
- Graine Aquitaine : Groupe Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement

SO COOPERATION



Formation :

- IFRÉE : Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement
- IFAID Aquitaine : Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement



Accompagnement :

- RADSI Nouvelle-Aquitaine : Réseau Associatif pour le Développement et la Solidarité Internationale Nouvelle-Aquitaine
- COSIM Nouvelle-Aquitaine : Collectif d'Organisations de Solidarité Internationale Issus des Migrations



Acteurs associés

Pouvoirs publics :

Afin de promouvoir potentiellement une complémentarité des dispositifs et une meilleure convergence des politiques publiques, sont associés au groupe de travail « territorialiser les ODD et au suivi du dispositif ODD-yssée :

- DREAL Nouvelle-Aquitaine : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
- DRDJSCS : Direction Régionale et Départementale Jeunesses, Sports, Cohésion Sociale Nouvelle-Aquitaine
- Région Nouvelle Aquitaine : Direction des relations internationales, et direction de l'environnement
- Département de la Gironde



Autres acteurs :

Afin de promouvoir et de capitaliser sur les initiatives menées par les acteurs en Nouvelle Aquitaine, sont associés au suivi du groupe et du dispositif :

- IDDRI
- Comité 21
- F3E

C- Calendrier du dispositif

Phase	Activités	Échéances
AMI	Publication de l'AMI	30 juillet 2020
	Date limite de dépôt de dossiers	20 septembre 2020
	Instruction des dossiers	Du 21 au 27 septembre 2020
	Réunion du comité de sélection	28 septembre
	Réponses aux acteurs	30 septembre 2020
Formation-Accompagnement	Formations	3 journées de formation en octobre 2020
	Accompagnements individuel	Tout au long des phases consolidation, mise en œuvre et évaluation des projets
AAP/Consolidation des projets	Consolidation des projets	Du 1 au 30 octobre 2020
	Dépôt de dossiers	31 octobre 2020
	Instruction des dossiers	Du 2 au 5 novembre 2020
	Réunion du comité de sélection	6 novembre 2020
	Réponses aux acteurs	9 novembre 2020
	Mise en œuvre des projets	Novembre 2020 au 31 octobre 2021
Suivi-évaluation (interne)	Suivi des projets	Tout au long de la mise en œuvre des projets
	Rencontre des porteurs de projets	Juin et décembre 2021
	Évaluation interne du dispositif	Entre le 1 ^{er} novembre 2021 et le 28 février 2022

Le dossier complet de demande de financement doit être transmis en version numérique en PDF à l'adresse suivante :

oddysee@socooperation.org

Un accusé de réception sera envoyé au porteur du projet dans les 48h suivant la réception de la proposition. En cas d'absence d'accusé de réception, contactez le 05 49 55 50 46.